



Compte-Rendu du Conseil Municipal
Séance du 13 avril 2015
à 19h30

Présidence de Monsieur Cyril PELLELAT, Maire.

Madame ROSSAT Christine a été nommée secrétaire de séance.

Présents : CIABATTINI Alain, CHABOD Frédéric, COURIOL Patricia, GOBET Marie-Claire, GROS Laurent, LABARTHE Jean, NOURRISSAT Johane, PELLELAT Cyril, RENOULET Elodie, VIAL Jean-Claude,; ROSSAT Christine.

Absent excusé : DONCHE Marielle, BORNAND Gérald, MAYORAZ Régine, THABUIS Bruno

Date de convocation du Conseil Municipal : 07.04.2015

Nombre de conseillers : 15 Quorum : 8 Présents : 11.

Après approbation du compte-rendu de la séance précédente, le conseil municipal passe ensuite à l'examen de l'ordre du jour.

- Rénovation de l'auberge – avenir du local de l'épicerie ?

Le Maire attend prendre l'avis de ses conseillers municipaux avant de lancer le marché de rénovation de l'auberge communale. C'est l'objet de cette réunion de conseil au terme de laquelle aucune délibération ne sera prise.

Le cabinet d'architecture en charge du diagnostic de la rénovation de l'auberge propose à la Commune deux scénarii :

- soit garder le local de l'épicerie dans le bâtiment, mais le déplacer.
- soit supprimer le local de l'épicerie pour agrandir la surface de restauration.

Au cours du débat, les conseillers municipaux ont répondu à deux questions :

> supprimer ou non le local de l'épicerie de l'Auberge Communale ?

La majorité des conseillers (une abstention) ont répondu favorablement à cette question.

En effet, cela permettrait à l'auberge d'avoir d'avantage de couverts, et cela limiterait les dépenses prévues pour la création d'une veranda.

> maintenir ou non un service de type épicerie sur la Commune ?

Suite à l'annonce de Mme Baby de la fin de son activité avant la fin de l'année en raison principalement des difficultés qu'elle rencontrait pour faire tourner son affaire de manière viable, les élus s'interrogent sur les besoins des habitants de la Commune pour ce type de service.

L'ensemble des conseillers municipaux sont « pour » garder un commerce de proximité de type épicerie avec des denrées de dépannage sur la Commune.

De cette réponse découle l'interrogation quant au type de service (une épicerie ou un centre commercial ?), et à quel endroit (au niveau de la Poste ?, un service supplémentaire de la Boulangerie ?, au niveau de la station de lavage ?).

La création d'un centre commercial apporte d'autres problématiques concernant l'impact visuel, le Traffic routier...

Les élus proposent que la question soit posée aux arthaziens, il est proposé de mettre un coupon réponse dans le bulletin communal du mois de juin.

En attendant, le Maire prendra un rendez-vous avec les gérants de la boulangerie pour voir s'il est possible de mettre en place un petit rayon épicerie lorsque Mme Baby aura cessé son commerce.

Enfin, suite à cet avis favorable des conseillers, le Maire lancera la procédure pour les travaux de rénovation.